

Compte-rendu intersyndical
Section 10 du Comité National de la recherche scientifique
Session d'automne, 7-10 novembre 2016

Liste des élus syndiqués de la section 10

Patrick Carré Elu C SNPTES	LRGP (UMR 7274) ENSIC 1 rue Grandville, BP20451 54001 Nancy	Tél : 03 83 17 53 22 Mél : patrick.carre@univ-lorraine.fr
Stéphanie De Persis Elu B2 SGEN-CFDT	ICARE (UPR 3021) Université d'Orléans 1C avenue de la recherche 45071 Orléans	Tél : 02 38 25 54 88 Mél : stephanie.de_persis@cnrs-orleans.fr
Hervé Doreau Elu C SNTRS	ENSMA Institut P' D2 1 avenue Clément ADER, BP 40109 86961 Futuroscope Chasseneuil du Poitou	Tél : 05 49 49 82 75 Mél : herve.doreau@ensma.fr
Khaled Hassouni Elu A2 SGEN-CFDT	LSPM (UPR 3407) Université Paris 13 Bâtiment L1 & L2 93430 Villetaneuse	Tél : 01 49 40 34 11 Mél : khaled.hassouni@lspm.cnrs.fr
Nolwenn Le Pierres Elu B2 SNESUP-FSU	LOCIE (UMR 5271) Université Savoie Mont Blanc Savoie Technolac Campus scientifique 73376 Le Bourget du Lac	Tél : 04 79 75 88 58 Mél : Nolwenn.Le-Pierres@univ-smb.fr
Karine Loubière Elu B1 SNTRS	LGC (UMR 5503) 4 allée Emile Monso, BP 84234 31432 Toulouse cedex 4	Tél : 05 34 32 36 19 Mél : karine.loubiere@ensiacet.fr
Jacques Magnaudet Elu A1 SNCS	IMFT (UMR 5502) 1 allée du professeur Camille Soula 31400 Toulouse	Tél : 05 34 32 28 07 Mél : jacques.magnaudet@imft.fr
Françoise Massines Elu A1 SNCS	PROMES (UPR 8521) Rambla de la thermodynamique 66100 Perpignan	Tél : 04 68 68 27 03 Mél : francoise.massines@promes.cnrs.fr
Aurore Naso Elu B1 SNCS	LMFA (UMR 5509) Ecole Centrale de Lyon 36 avenue Guy de Collongue 69134 Ecully cedex	Tél : 04 72 18 61 95 Mél : aurore.naso@ec-lyon.fr
Ouamar Rahli Elu C SGEN-CFDT	IUSTI (UMR 7343) Polytech' Marseille-DME 13453 Marseille cedex 13	Tél : 04 91 10 68 86 Mél : ouamar.rahli@univ-amu.fr
Konstantinos Termentzidis Elu B1 SNCS	LEMTA (UMR 7563) 2 avenue de la Forêt de Haye, BP 60 54518 Vandoeuvre les Nancy	Tél : 03 83 59 57 57 Mél : konstantinos.termentzidis@univ-lorraine.fr

Ce compte-rendu traite dans un premier temps des décisions prises lors de la réunion d'accueil de la Section 10 du Comité National de la Recherche Scientifique (22 septembre 2016), résumées ci-après.

Les 21 membres de la section ont participé aux discussions (20 présents physiquement, 1 en visioconférence).

- **Election du président de section:**

1 seule candidate : Françoise Massines (DR, PROMES, élue SNCS)

Vote: 18 pour, 0 contre, 2 abstentions

- **Election des membres du Bureau:**

2 candidats: - Karine Loubière (CR, LGC, élue SNTRS)

Vote: 16 pour, 1 contre, 3 abstentions

- François Charru (PR, IMFT)

Vote: 19 pour, 0 contre, 1 abstention

- **Nomination de 2 membres du Bureau par Jean-Yves Marzin (directeur de l'INSIS) et Marie-Yvonne Perrin (DAS)**

- Patrick Le Quéré (DR, LIMSI)

- Pascale Domingo (DR, CORIA)

- **Election du Secrétaire Scientifique**

1 seule candidate : Karine Loubière (CR, LGC, élue SNTRS)

Vote: 20 pour, 0 contre, 0 abstention

- **La présidente propose d'inviter un élu C lors de chaque bureau**

Vote : 15 pour, 1 contre, 4 abstentions

- **La présidente propose d'inviter l'ancien président de la section lors du premier bureau (préparation de la session d'automne)**

Vote : 19 pour, 0 contre, 1 abstention

- Un long débat a lieu concernant la position à adopter vis-à-vis de la possibilité (légale) d'une candidature des membres de la section à un concours (DR2) ou à une promotion (DR1, DRCE1 ou DRCE2) durant leur mandature. A l'issue de ce débat a lieu le vote suivant :

Question : Etes-vous favorable à ce que les membres de la section s'abstiennent de candidater à une promotion durant la durée de leur mandat ?

Vote : 17 non, 0 oui, 3 abstentions.

La section se prononce donc favorablement pour que les membres de la section puissent librement candidater à une promotion ou à un concours durant la durée de la mandature¹.

¹ Etant entendu que dans un tel cas, ils ne participent à aucune des opérations liées à la promotion ou au concours auquel ils candidatent, ainsi que le stipule le règlement intérieur des sections.

La suite de ce compte-rendu traite de la session d'automne tenue du 7 au 10 novembre

Les 21 membres de la section sont présents le premier jour de la session.

Jean-Luc Battaglia et Ouamar Rahli étaient excusés les 8 et 9 novembre, Konstantinos Termentzidis était excusé le matin du 8 novembre (tous trois pour cause d'évaluation HCERES du LEMTA).

Durant les discussions, la section a convenu qu'il était possible et utile que les membres B et C soient présents sans s'exprimer lors de la phase de lecture neutre des rapports de promotion DR1 et DRCE. Compte-tenu des contraintes de voyage dans le cadre de leurs missions, plusieurs membres B et C ont quitté la session dès le mardi soir ou le mercredi après-midi.

I. Intervention de Jean-Yves Marzin, Directeur de l'INSIS, et de Marie-Yvonne Perrin (DAS) (7 novembre 2016)

Hniya El Khchai (chargée d'études en administration scientifique, qui a succédé à Virginia Frey) était aussi présente.

I.1. Concours, Promotions, campagne IT

Jean-Yves Marzin a présenté les possibilités de recrutements pour la section 10, au **concours chercheurs 2017** :

- **6 postes CR2** (+1 par rapport à 2016),
- **1 poste CR1** (-1 par rapport à 2016)
- **1 poste CR2 fléché** (venant de l'INC : plasmas orientés vers le traitement de surface, pour un laboratoire relevant de l'INC)
- **8 postes DR2** (+1 par rapport à 2016)

Sur le concours CR2, 2 postes sont coloriés de façon particulière puisque 3 thèmes sont possibles :

- *Détonique expérimentale,*
- *Énergies renouvelables : solaire thermique ou énergies marines renouvelables,*
- *Interactions entre génie des procédés et processus biologiques fondamentaux.*

Pour rappel, un coloriage n'est pas un fléchage. Il s'agit d'une incitation, pour la section, à prêter une attention particulière aux candidats qui entrent dans ces profils, et pour les laboratoires, une occasion de susciter des candidatures qui y correspondent.

Jean-Yves Marzin est favorable à poursuivre, voire accentuer, la présélection sur dossier des **candidats aux concours CR**, afin d'augmenter la durée des auditions des candidats présélectionnés et de pouvoir diminuer le nombre de sous-jurys. Lors du concours 2016, 53 % des candidats CR ont été auditionnés.

J.-Y. Marzin est également favorable à recruter sur le concours CR2 des chercheurs plutôt jeunes, avec une expérience de 2 ans de post-doctorat maximum. Il explique en effet que la récente augmentation de l'âge moyen des nouveaux entrants a deux conséquences néfastes : elle rend d'une part le CNRS moins attractif par rapport à d'autres organismes scientifiques internationaux et à l'industrie, et tend d'autre part à faire diminuer le nombre de candidatures féminines.

J.-Y. Marzin rappelle que l'INSIS souhaite que lui soient proposés plusieurs choix d'affectation possibles pour chaque candidat classé. Il souhaite éviter de créer une nouvelle activité dans un laboratoire si elle est déjà largement développée dans d'autres laboratoires. Par ailleurs, il déconseille fortement aux candidats de proposer comme affectation prioritaire le laboratoire dans lequel ils ont préparé leur thèse. En revanche, il n'a pas d'objection à l'affectation d'un candidat dans le laboratoire où il a effectué un post-doctorat.

J.-Y. Marzin souhaite augmenter la proportion de femmes au sein de l'effectif des chercheurs de l'INSIS (23,1% actuellement en section 10). Ces dernières années, la parité était mieux assurée lors des concours DR2 que lors des concours CR, mais il note une tendance à l'amélioration dans ces derniers.

Il rappelle que l'entretien auquel sont conviés les CR 3 ans après leur entrée au CNRS permet notamment de détecter celles et ceux qui peuvent avoir des difficultés à démarrer leur projet de recherche dans des conditions satisfaisantes, parfois faute de moyens alloués par le laboratoire.

Pour les **promotions DR1 2017**, il y aura **16 possibilités pour l'INSIS** (il y en avait 17 en 2016 et 18 en 2015). Le nombre de promu(e)s par section n'est connu qu'à la suite de l'interclassement effectué par l'INSIS à partir des propositions des sections (6 à 7 promotions DR1 sont espérées pour la section).

Pour les **promotions DRCE1**, il y aura **3 possibilités pour l'INSIS** (-1 par rapport à 2016). Même remarque que pour les DR1.

Pour les **promotions DRCE2**, il y a une vingtaine de possibilités pour l'ensemble du CNRS, soit environ une pour deux sections. Il n'y a pas de quota alloué à chaque institut : en effet ces promotions sont décidées par le Collège de Direction du CNRS qui réunit le Président, les directeurs généraux et les directeurs d'instituts.

J.-Y. Marzin rappelle que le déficit en IT au sein de l'institut s'est fortement réduit durant ces dernières années. L'effort sera poursuivi lors du concours 2017 : **33 postes d'IT** (20 NOEMI² + 13 FSEP³) contre 22 postes de chercheurs, seront en effet affichés pour l'INSIS. A titre de comparaison, 36 postes d'IT (25 NOEMI + 11 FSEP) avaient été annoncés pour le concours 2016.

I.2. PEDR des chercheurs

J.-Y. Marzin souhaite que la section évalue les dossiers de demandes de PEDR, car il estime qu'elle est l'instance la plus compétente pour ce faire, bien plus qu'une commission *ad hoc*. Il rappelle les règles suivantes, appliquées depuis plusieurs années :

- Ne sont plus attribuées que des PEDR d'un montant de 3500 euros par an ;
- Un classement des candidats est effectué au sein de chaque section (ou comité *ad hoc*), puis l'institut effectue un interclassement parmi ces propositions ;
- Environ la moitié de l'enveloppe est attribuée aux chercheurs CR récemment recrutés qui en font la demande. Il reste donc une dizaine de primes à répartir entre les autres candidats de la section.

I.3. Accueil en délégation

Une cinquantaine d'années d'accueil en délégation est offerte chaque année par l'INSIS. La répartition par institut se fait en lien avec la pression issue des demandes. J.-Y. Marzin encourage donc les enseignants-chercheurs relevant de laboratoires rattachés à l'INSIS à postuler. Une priorité est accordée par l'institut aux candidats(e)s motivé(e)s par une mobilité à l'international (dans l'une des 6 unités mixtes internationales du CNRS) ou par la préparation d'une candidature à l'ERC.

I.4. Evaluation des unités par le HCERES

J.-Y. Marzin souhaite que les sections jouent un rôle de consolidation des évaluations des unités effectuées par l'HCERES, d'une part en participant aux comités de visite (via un représentant), d'autre part en rédigeant pour la session de printemps un rapport circonstancié indépendant de celui du comité de

² Nouveaux Emplois Offerts à la Mobilité Interne

³ Fonctions Susceptibles d'Être Pourvues (voir : <https://www.dgdr.cnrs.fr/drh/mobilite/documents/Guide-Mobilite-Interne.pdf>)

visite.

I.5. Echanges avec la section

La discussion s'engage sur les points suivants:

– J.-Y. Marzin: Quelle est la position de la section concernant la possibilité de ses membres chercheurs CNRS de candidater à une promotion ou au concours DR2 durant la mandature ?

F. Massines lui indique la position votée par la section : A la question « Etes-vous favorable à ce que les membres de la section s'abstiennent de candidater à une promotion durant la durée de leur mandat ? », la section a voté: 17 NON, 0 OUI, 3 ABS. La section est donc favorable à ce que les membres de la section puissent candidater à une promotion durant la durée de la mandature.

J.-Y. Marzin prend acte de cette position mais indique qu'il aurait préféré que les membres concernés démissionnent de leur mandat avant de candidater. Il rappelle la règle de base selon laquelle les candidats à une promotion ou au concours DR2 ne doivent pas participer aux opérations correspondantes.

Evaluation des unités par le HCERES :

– *F. Massines : Il serait intéressant que chaque comité de visite de l'HCERES comprenne à la fois un représentant chercheur et un représentant IT de la section. Les deux points de vue permettraient au rapport d'être plus complet. Cela n'a pas été le cas dans tous les comités de visite constitués cette année. Quel est le point de vue du CNRS sur ce sujet ?*

J.-Y. Marzin répond que le CNRS va demander à l'HCERES d'adopter une position uniforme et indique qu'il préfère éviter le cloisonnement des expertises entre les différentes catégories de personnels.

– *Section : Compte-tenu de la suppression des notes, quel est aujourd'hui l'enjeu précis, pour le CNRS, de l'évaluation des unités par le HCERES ?*

J.-Y. Marzin : Cette évaluation doit avant tout être utile pour les unités. Elle pourrait être plus utile pour le CNRS si les délégués de l'HCERES l'interrogeaient sur la nature précise de ses commandes. Les autres organismes de tutelle devraient également donner un avis sur l'activité de recherche des laboratoires.

– *Section : La concrétisation de ces évaluations est minime. Quelle est leur réelle utilité ?*

J.-Y. Marzin : Elles permettent avant tout de détecter d'éventuels problèmes. Ces évaluations déclenchent et rythment également l'auto-évaluation et la projection des unités, ce qui est un exercice utile. Enfin, elles sont essentielles car une majorité des unités évaluées sont financées par des fonds publics.

– *Section : Quel rôle voyez-vous pour le représentant du CoNRS dans les comités de visite ?*

J.-Y. Marzin : Lors de l'évaluation de l'unité, celui-ci est impliqué en tant qu'expert, au même titre que les autres membres du comité de visite. Dans un second temps seulement il sert de relais auprès de la section.

Médailles de bronze et d'argent du CNRS :

– *F. Massines : Quels sont les critères que l'INSIS souhaite voir être retenus pour la proposition de médailles de bronze et d'argent ?*

J.-Y. Marzin : L'institut demande à la section de lui proposer pour chaque médaille deux noms de chercheur(s) ou enseignant(s)-chercheur(s), l'un féminin l'autre masculin.

Il souhaite attribuer la médaille de bronze à un chercheur/enseignant-chercheur à la charnière du passage CR1-DR2 (ou équivalent) ayant développé un sujet de recherche depuis son recrutement au CNRS ou dans une unité CNRS.

La médaille d'argent devrait être attribuée à un chercheur/enseignant-chercheur dont le parcours scientifique est conséquent et dont la carrière doit encore se poursuivre pendant au moins une dizaine d'années.

– *Section : Une médaille et une promotion peuvent-elles être attribuées à un chercheur la même année ?*

J.-Y. Marzin : Oui.

– *Section : La demande de respecter la parité lors de ces propositions de médailles ne peut-elle pas être pénalisante pour le regard porté sur les lauréates, étant donné que les viviers hommes/femmes sont très différents ?*

J.-Y. Marzin : C'est l'institut qui interclasse les chercheurs/enseignants-chercheurs proposés par la section. Il faut également garder en tête que la médaille peut être attribuée à un enseignant-chercheur (80% des personnels de recherche des laboratoires de l'INSIS sont enseignants-chercheurs).

II. Présentation de la section et bilan de la mandature précédente

A partir d'une actualisation des données collectées à la fin de la mandature précédente par J. Magnaudet et B. Rousseau, F. Massines présente une photographie des effectifs de la section et de leur répartition par disciplines, laboratoires, etc... J. Magnaudet commente les recrutements effectués lors de la mandature précédente. Le diaporama avait été envoyé en juin 2016 à tous les chercheurs dépendant de la section 10 ainsi qu'aux directeurs d'unité concernés et au Conseil Scientifique d'Institut. Quelques chiffres sont rappelés ci-dessous :

La section compte actuellement 387 chercheurs, dont 368 sont affectés dans des laboratoires sous tutelle du CNRS. Ces 368 chercheurs exercent leurs activités dans 73 laboratoires (moyenne de 5,5 chercheurs/laboratoire).

La moyenne d'âge est de 47,8 ans, contre 46,5 ans en 2012, le vieillissement étant dû à la diminution du nombre de postes de CR.

52,7% des chercheurs sont CR et 47,3% DR ; parmi ces derniers, 31% sont DR1 et 3,3% DRCE.

L'âge moyen a augmenté durant la mandature passée dans tous les collèges.

Les cinq disciplines principales de la section sont (% basé sur le nombre de chercheurs CNRS) : la combustion (11%), le génie des procédés (15%), la mécanique des fluides (44%), les plasmas froids et lasers (20%), la thermique et l'énergétique (10%). Ces chiffres ne tiennent cependant pas compte des frontières parfois floues entre disciplines.

Les recrutements au niveau CR2 s'effectuent à un âge moyen de 31 ans (34 ans pour les recrutements CR1). L'âge moyen des lauréats au concours DR2 est de 45,5 ans. Les promus DR1 et DRCE1 ont en moyenne respectivement 53,5 et 60,8 ans.

Les femmes constituent 23,1% de l'effectif chercheurs de la section. Elles ont en moyenne 47,7 ans (contre 47,8 pour l'effectif total). Sur les 49 CR1 de plus de 50 ans, 14 sont des femmes (soit 28,6%). Parmi les femmes DR, 31,7% sont DR1 (31,2% chez les hommes) et 2,4% sont DRCE (3,5% chez les hommes).

11 CR et 3 DR ont changé de laboratoire depuis octobre 2012. La moitié a intégré des laboratoires rattachés secondairement ou non rattachés à l'INSIS. 3 chercheurs sont partis en détachement de longue durée. Il n'y a pas eu de passage connu dans l'enseignement supérieur français durant la mandature 2012-2016.

III. Vie de la section

III.1. Règles de fonctionnement de la section

a) Conflits d'intérêt

Support : texte du COMETS⁴ (25 octobre 2012) voté par le CA du CNRS

Il est convenu que :

- tout membre de la section doit signaler tout conflit d'intérêt pouvant exister avec un chercheur dont une demande est étudiée ; il est alors décidé collectivement de l'attitude à adopter.
- tout membre de la section sort de la salle lors des évaluations de l'activité des chercheurs de son laboratoire ou lors de l'examen d'une demande portée par un chercheur de son laboratoire ou impliquant son équipe ; dans le cas où le chercheur est la présidente de la section (Françoise Massines), la présidence est assurée à titre transitoire par Pascale Domingo (plus jeune membre de rang A du Bureau).
- lorsqu'un chercheur appartenant au même laboratoire qu'un membre de la section est candidat à une promotion ou au concours DR2, ce membre participe aux débats (si son rang le permet) mais se met en retrait, sauf autorisation expresse de la présidente pour une intervention sur un point précis et en général factuel, lorsque le dossier de ce candidat est commenté ou comparé à d'autres.

Pour les concours (CR et DR), aucun membre de la section ne sort.

Les membres de la section ne doivent plus avoir de contacts avec les candidats à un concours à partir de la date butoir du dépôt des dossiers. Ils ne doivent pas prendre une part active à la préparation des candidatures, notamment des auditions.

b) Question de genre

Il est rappelé que le CNRS se veut exemplaire en ce qui concerne la parité, en mettant notamment en place la Mission pour la place des femmes. La section 10 du CoNRS a été réactive vis-à-vis des initiatives menées par celle-ci, en se portant en particulier volontaire pour la présence d'auditrices lors des auditions des concours CR 2015.

III.2. Critères de la section

Ces critères doivent être définis au début de chaque nouvelle mandature. Seules quelques modifications mineures ont été apportées aux critères utilisés par la précédente mandature.

a) Évaluation périodique des chercheurs :

- Critères communs à tous les chercheurs :
 - Niveau et qualité de l'activité scientifique : production scientifique, créativité, rayonnement national et international
 - Rôle dans l'animation scientifique, formation par la recherche, responsabilités collectives
 - Insertion dans le laboratoire et contribution au développement du projet de laboratoire
 - Activités contractuelles, transfert de savoir faire, valorisation des résultats de la recherche, développement technologique
 - Participation à l'enseignement, la diffusion de connaissances, organisation de colloques ou écoles, communication vers le grand public

⁴ Le Comité d'éthique du CNRS (COMETS) : <http://www.cnrs.fr/fr/organisme/ethique/comets/index.htm>

- Critères spécifiques selon les grades :

Chercheurs CR2

- Insertion du projet dans le laboratoire et cohérence

Chercheurs CR1

- Insertion du projet à 4 ans dans le laboratoire et cohérence
- Participation à l'encadrement de chercheurs

Chercheurs DR2, DR1 et DRCE

- Encadrement de chercheurs et de personnel IT
- Edition de journaux scientifiques, comités scientifiques de grandes conférences, responsabilités dans les sociétés savantes
- Administration et gestion de la recherche

Remarque : Critères indicatifs, il n'est pas nécessaire d'en remplir la totalité.

b) Avancement de grade des chercheurs :

- Critères communs à tous les grades :

- Niveau et qualité de l'activité scientifique : production scientifique, créativité, rayonnement national et international
- Rôle dans l'animation scientifique et la formation par la recherche
- Insertion dans le laboratoire et contribution au développement du projet de laboratoire
- Activités contractuelles, transfert de savoir faire, valorisation des résultats de la recherche, développement technologique
- Participation à l'enseignement, la diffusion de connaissances, organisation de colloques ou écoles, communication vers le grand public

- Critères spécifiques selon les grades :

Avancement au grade CR1

- Insertion du projet à quatre ans dans le laboratoire et cohérence
- Participation à l'encadrement de chercheurs

Avancement au grade DR1

- Encadrement de chercheurs et de personnel IT
- Edition de journaux scientifiques, comités scientifiques de grandes conférences, responsabilités dans les sociétés savantes
- Administration et gestion de la recherche

Avancement au grade DRCE

- Encadrement de chercheurs et de personnel IT
- Edition de journaux scientifiques, comités scientifiques de grandes conférences, responsabilités dans les sociétés savantes
- Administration et gestion de la recherche
- Responsabilités collectives remarquables

Remarque : Critères indicatifs, il n'est pas nécessaire d'en remplir la totalité.

c) Recrutement des chercheurs :

- Critères communs à tous les grades :

- Qualité de la production scientifique
- Insertion du projet dans le(s) laboratoire(s) envisagé(s) pour l'affectation

- Critères spécifiques selon les grades :

Accès au grade CR2

- Qualité et originalité du projet scientifique
- Qualité et diversité du parcours (notamment mobilité géographique)

Accès au grade CR1

- Qualité et originalité du parcours et du projet scientifique
- Qualité et diversité du parcours (notamment mobilité géographique et thématique)

Accès aux grades DR2 et DR1

- Niveau et qualité de l'activité scientifique : production scientifique, créativité, rayonnement national et international
- Projet : qualité, vision stratégique pour le laboratoire et pour la communauté

- Edition de journaux scientifiques, comités scientifiques de grandes conférences, responsabilités dans les sociétés savantes
- Rôle dans l'animation scientifique, la formation par la recherche, responsabilités collectives
- Activités contractuelles, transfert de savoir faire, valorisation des résultats de la recherche, développement technologique
- Participation à l'enseignement, la diffusion des connaissances, organisation de colloques ou écoles, communication vers le grand public

Remarque : Critères indicatifs, il n'est pas nécessaire d'en remplir la totalité.

III.3. Participation de la section à l'attribution de la PEDR aux chercheurs

La section considère qu'elle est compétente pour s'impliquer dans le processus d'attribution de la PEDR, mais qu'elle doit aussi pouvoir assumer ses propositions devant la communauté et être informée des décisions prises. En effet, le rôle demandé à la section est de faire une pré-sélection, la sélection finale étant faite au niveau de l'INSIS.

A l'issue d'un vote (question : Souhaitez-vous participer au processus d'attribution de la PEDR en 2017 ? résultat: OUI : 5, NON: 14, ABS: 2), elle a choisi **de ne pas participer au processus d'attribution en 2017** car elle considère que ces conditions ne sont pas remplies à ce jour.

Indépendamment de ce vote, la section rappelle à tous les chercheurs qu'elle n'exerce aucune « censure morale » sur les dossiers que des chercheurs candidats à la PEDR ou qui en sont titulaires peuvent être amenés à déposer pour candidater au concours DR2 ou à une promotion ultérieure.

III.4. Discussion sur le concours 2017

En termes d'organisation des auditions des candidats aux concours CR, la section conservera pour 2017, comme lors de la mandature précédente, un fonctionnement en deux sous-jurys. Elle souhaiterait auditionner un peu longuement chaque candidat. Pour cela la présélection des dossiers sera peut-être un peu plus stricte que les années précédentes.

Ces éléments seront finalisés lors du Jury d'Admissibilité sur Dossiers (prévu les 30-31 janvier 2017) lorsque le nombre de candidats sera connu.

Comme lors de la mandature précédente, et après débat, **la section a choisi de ne pas auditionner les candidats DR2 lors du concours 2017 :**

Vote : Souhaitez-vous auditionner les candidats au concours DR2 en 2017 ? OUI : 3, NON : 16, ABS : 2

III.5. Discussion et vote sur l'opportunité d'une participation muette des membres B et C de la section lors de la phase préliminaire de l'évaluation des candidatures à une promotion

Vote : Etes-vous favorable à une participation muette des membres B et C lors de la lecture neutre des dossiers des candidats aux promotions DR1 et DRCE, et des membres C lors de la lecture des dossiers des candidats aux promotions CR1 ?

OUI : 15, NON : 4, ABS : 2

III.5. Comités de visite HCERES

Motion : le rôle et le choix du P.A.R. dans les comités de visite HCERES

La section 10 du Comité National de la Recherche Scientifique a pris connaissance de l'accord de coopération établi entre le HCERES et le CoNRS. Elle note avec satisfaction qu'un Personnel d'Appui à la Recherche (P.A.R.) est désormais pleinement intégré dans les comités de visite de laboratoires mis en place par le HCERES.

La section constate cependant que certains délégués scientifiques souhaitent systématiquement que l'expert PAR joue un rôle d'évaluation des activités de recherche, de même nature que celui tenu par les autres membres des comités de visite, ce qui de facto réduit le vivier des PAR au corps des IR. La section considère au contraire que chaque expert, quels que soient son corps et son grade, doit prendre en considération l'ensemble des réalités du laboratoire (scientifiques, techniques, administratives), chacun recourant à ses compétences propres pour contribuer à une évaluation panoramique et de qualité. La section voit là une condition pour la réussite de l'évaluation au sein du comité d'experts, dont la nouvelle réglementation renforce l'indépendance et la responsabilité

La section est convaincue que les élus C du CoNRS constituent, quels que soient leur grade et leur spécialité, le vivier prioritaire dans lequel les P.A.R. des comités d'évaluation HCERES doivent être choisis. Elus par l'ensemble des IT et BIATSS des unités associées au CNRS, ils ont en effet, une légitimité spécifique, une expérience de l'évaluation et une vision globale de la communauté nationale et de l'ensemble des problématiques rencontrées dans les unités de recherche. Ces qualités sont essentielles pour apprécier finement l'organisation et le fonctionnement des laboratoires, mais aussi pour comprendre les difficultés et les évolutions des métiers de la recherche.

Destinataires

- M. Alain FUCHS, Président du CNRS
- Mme Anne Peyroche, Directrice Générale Déléguée à la Science
- M. Bruno CHAUDRET, Président du Conseil Scientifique du CNRS
- M. Olivier Coutard, Président de la CPCN
- M. Jean-Yves MARZIN, Directeur de l'INSIS
- Mme Danièle ESCUDIE, Présidente du Conseil Scientifique de l'INSIS
- Mme Marie-Yvonne PERRIN, Directrice Adjointe Scientifique à l'INSIS

Vote : Soutenez-vous la motion ci-dessus sur le rôle et le choix du P.A.R. dans les comités de visite HCERES ?
OUI : 19, NON : 0, ABS : 2

IV. Dossiers évalués à la demande du Secrétariat Général du Comité National

- Lundi 7 et mardi 8 novembre 2016**

Examen des demandes de titularisation des stagiaires	5 dossiers, 5 avis favorables
Reconstitution de carrière	2 dossiers, 2 avis favorables
Confirmation d'affectation des lauréats CR des concours 2016	7 dossiers, 7 avis favorables
Examen de demande de promotion CR2 vers CR1	7 dossiers, 7 classés 1 ^{er} ex-aequo
Propositions pour l'attribution de la médaille de bronze	2 propositions
Propositions pour l'attribution de la médaille d'argent	2 propositions
Création de GDR	1 dossier, 1 avis très favorable
Renouvellement de GDR	1 dossier, 1 avis très favorable
Expertises : 2 renouvellements de LIA ⁵ , 1 délégation de service	3 dossiers, 1 avis favorable, 2 sans avis
Changement de direction d'unité	6 dossiers, 5 avis très favorables, 1 avis favorable
Ecoles thématiques	14 dossiers, 12 avis très favorables, 2 avis réservés

Evaluation à mi-vague : 73 dossiers à évaluer, 72 avis favorables, 1 avis différé

Laboratoire de mécanique de Lille (LML)	FRE3723	Lille	1 CR1
Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems (LIMMS)	UMI2820	Tokyo	1 DR2
Institut Montpellierain Alexander Grothendieck (IMAG)	UMR5149	Montpellier	1 CR1
Institut de Mécanique des Fluides de Toulouse (IMFT)	UMR5502	Toulouse	1 CR2
Institut Européen des Membranes (IEM)	UMR5635	Montpellier	1 DR1
Complexe de Recherche Interprofessionnel en Aérothermochimie (CORIA)	UMR6614	Saint-Etienne du Rouvray	1 Chaire 2012
Fluides, Automatique et Systèmes Thermiques (FAST)	UMR7608	Orsay	1 CR2, 3 CR1, 2 DR2
Laboratoire d'Optique Appliquée (LOA)	UMR7639	Palaiseau	1 CR1
Laboratoire d'Hydrodynamique (LADHYX)	UMR7646	Palaiseau	2 CR1, 2 DR2, 1 DR1
Laboratoire de Physique des Interfaces et des Couches Minces (LPICM)	UMR7647	Palaiseau	1 CR2, 1 DR1
Laboratoire de Physique des Plasmas (LPP)	UMR7648	Palaiseau	1 CR1, 3 DR2, 2 DR1

⁵ Laboratoire International Associé

Laboratoire Navier	UMR8205	Marne la Vallée	1 DR2
Laboratoire Charles Fabry (LCF)	UMR8501	Orsay	1 DR2
Physico-Chimie des Processus de Combustion et de l'Atmosphère (PC2A)	UMR8522	Lille	5 CR1, 1 DR2, 1 DR1
Laboratoire de Physique des Gaz et des Plasmas (LPGP)	UMR8578	Orsay	1 CR2, 4 CR1, 1 DR2, 1 DR1
Institut d'Électronique Fondamentale (IEF)	UMR8622	Orsay	1 DR2
Énergétique Moléculaire et Macroscopique, Combustion (EMC2)	UPR288	Chatenay-Malabry	4 CR1, 1 DR2, 3 DR1
Laboratoire d'Informatique pour la Mécanique et les Sciences de l'Ingénieur (LIMSI)	UPR3251	Orsay	5 CR1, 6 DR2
PROcédés, Matériaux et Énergie Solaire (PROMES)	UPR8521	Odeillo , Perpignan	1 CR2, 3 CR1, 4 DR2, 2 DR1, 1 DRCE

Evaluation suite à demande de réexamen : 1 dossier à évaluer, 1 avis favorable

- **Mercredi 9 novembre 2016**

Promotions DR2-DR1 : 29 dossiers soumis, 9 classés
(16 possibilités pour l'INSIS, 6 à 7 espérées pour la section 10)

Promotions DRCE1-DRCE2 : 1 dossier soumis, 1 classé
(une vingtaine de possibilités pour l'ensemble du CNRS)

- **Jeudi 10 novembre 2016**

Promotions DR1-DRCE1 : 15 dossiers soumis, 3 classés
(3 possibilités pour l'INSIS)

Motion sur les candidatures pour une promotion DR1-DRCE1

Lors de la session d'automne 2016, la section 10 du Comité National de la Recherche Scientifique a eu à évaluer 15 dossiers de candidature pour une promotion DR1-DRCE1.

Suite à l'examen approfondi des dossiers, elle constate que le nombre des dossiers qu'elle juge exceptionnels excède largement le nombre de possibilités de promotion dont les chercheurs de la section, au rythme actuel, peuvent espérer bénéficier au cours de sa mandature.

Sans augmentation notable, à court terme, du nombre de possibilités, des chercheurs de stature exceptionnelle termineront leur carrière sans avoir pu bénéficier de cette promotion méritée, sans présumer des risques de démotivation pour les plus jeunes.

Motion adoptée à l'unanimité (11 votants, 11 OUI)

Destinataires

- M. Alain FUCHS, Président du CNRS
- Mme Anne PEYROCHE, Directrice Générale Déléguée à la Science du CNRS
- M. Christophe COUDROY, Directeur Général Délégué aux Ressources du CNRS
- M. Pierre COURAL, directeur des ressources humaines du CNRS.
- M. Bruno CHAUDRET, Président du Conseil Scientifique du CNRS
- M. Olivier COUTARD, Président de la CPCN
- M. Jean-Yves MARZIN, Directeur de l'INSIS
- Mme Danièle ESCUDIE, Présidente du Conseil Scientifique de l'INSIS
- Mme Marie-Yvonne PERRIN, Directrice Adjointe Scientifique à l'INSIS